

**PRESS  
RELEASE**



**COMMUNIQUE  
DE PRESSE**

No.002– janvier 13, 2023 – Accra, Ghana

## **L'ARREC peut devenir partenaire du PURC du Ghana sur le centre d'excellence en matière de réglementation**

Le Président de l'ARREC, M. Laurent Tossou, a fait allusion à la possibilité d'un partenariat avec la Commission de régulation des services publics (PURC) du Ghana sur le Centre d'excellence de la régulation, qui devrait être lancé en février 2023.

La PURC a récemment signé un protocole d'accord avec l'Institut ghanéen de gestion et d'administration publique (GIMPA) sur la création du Centre d'excellence en matière de réglementation pour aider à renforcer les capacités des responsables des institutions de régulation au Ghana et dans les États membres de la CEDEAO, en particulier face à l'évolution et aux nouvelles technologies.

M. Tossou a donné l'allusion lorsqu'il a rendu une visite de courtoisie au secrétaire exécutif de la PURC, le Dr Ishmael Ackah, le 12 janvier 2022 à son bureau à Accra, au Ghana.

Il a déclaré que la visite visait à approfondir les relations entre l'ARREC et la PURC, à fournir une mise à jour sur les activités de l'ARREC ainsi qu'à élaborer une stratégie pour le lancement de la deuxième phase du marché régional de l'électricité de la CEDEAO.

Le Président de l'ARREC a décrit le Ghana comme l'un des principaux acteurs du secteur de l'électricité et a félicité le PURC pour ses contributions dans le secteur de l'électricité en Afrique de l'Ouest.

Dans sa réponse, le Dr Ismael Ackah a déclaré que le PURC a institué l'indice de performance des services publics du Ghana (GUPI) pour évaluer et surveiller les performances des services publics réglementés à travers le Ghana. Il a ajouté que le premier rapport du GUPI serait lancé en février 2023.

Il a en outre déclaré à la délégation de l'ARREC que la PURC a créé des cliniques de services aux consommateurs qui réuniront les consommateurs et les fournisseurs de services publics pour permettre aux services publics de recevoir et de résoudre les plaintes des consommateurs.

---

**Published by: Department of Communication, ECOWAS Regional Electricity Regulatory Authority  
Publié par: Le Département de la Communication, Autorité de Régulation Régionale du Secteur de  
l'Électricité de la CEDEAO**

**Energy Commission Building – Ghana Airways Avenue, Airport Residential Area, PMB 76 Ministries  
Post Office, Accra, Ghana**

**Tel: (233) 0302 817 049 Fax: (233) 0302 817 050 E-mail: [info@erera.arrec.org](mailto:info@erera.arrec.org)**

Le Dr Ackah a expliqué que l'approche de base adoptée par le PURC renforcerait la transparence et garantirait la qualité du service fourni aux consommateurs par les fournisseurs de services publics.

Il a également déclaré que la PURC a déclaré 2023 comme « l'année de l'efficacité opérationnelle », parallèlement à son engagement envers la prestation de services de qualité et la responsabilité.

M. Tossou était accompagné du membre du Conseil de Régulation de l'ARREC, Dr Haliru Dikko ; l'Expert Juriste, Me Oumar Bangoura ; le Responsable des technologies de l'information, M. Musa Imam ; le Chef de l'administration et des finances, M. Ofosuhene Apenteng-Takyaiko ; et le chargé de communication, M. Uwem Thompson.

Les responsables de la PURC présents à la réception étaient le Directeur des Services de l'Eau et du Suivi des Performances, M. Emmanuel Fiati ; la directrice des services juridiques, Mme Nancy Atiemo; le directeur des opérations régionales, Alhaji Jabaru Abukari ; le directeur des services énergétiques et du suivi des performances, M. Fred Amui Oblitey ; le directeur de la recherche et des affaires corporatives, Dr Eric Obutey; le chef des affaires corporatives, M. Robert Aziz Tia; la cheffe adjointe des relations avec les médias, des événements et du protocole, Mme Deborah Bonney ; le chef adjoint de la numérisation, le prince Nana Yaw Kessie ; l'agent de recherche principal, M. Stephen Ekow Bryan ; et la cheffe du secrétariat du secrétaire exécutif, Mme Maame Esi Eshun.